



## AVIS DE COURSE

### AVENANT N°1



# PORNIC – BAIONA – PORNIC 2016

Du 9 au 23 juillet 2016

Articles de l'avis de course du 24 novembre 2015, concernés et modifiés.

#### 5. PROGRAMME

Une journée d'information RSO et Sécurité pourra être organisée, la date, le lieu et le programme seront précisés ultérieurement.

#### 9.3 Equipement obligatoire pour tous les voiliers.

- Chaque voilier devra avoir une quantité minimale de carburant suffisante pour satisfaire aux exigences du rechargement des batteries pour la durée de la course et pour propulser au moteur à la vitesse minimale précisée ci-dessus afin de parcourir 120 Milles.
- la vitesse minimale en nœuds est calculée de la façon suivante :  $1,8 \times \text{racine carrée de la longueur en mètre du bateau (ligne de flottaison - RSO 3.28.1.C)}$
- Un transpondeur AIS est fortement recommandé.

#### 9.4 Complément obligatoire pour les équipages en double.

- Un système automatique « d'Alarme d'Homme à la mer » équipé d'une alarme sonore de forte puissance, avec affichage du cap et de la distance pour rejoindre l'homme à la mer  
Ou une balise AIS individuelle à déclenchement automatique.
- Une balise PLB à déclenchement automatique par équipier est fortement recommandée. A noter que chaque balise PLB doit être déclarée et enregistrée au nom de l'équipier

**Les articles suivants annulent et remplacent les articles cités ci-dessus. Date de la modification le 29 mars 2016.**

#### 5. PROGRAMME

La journée d'information Sécurité sera organisée le samedi 4 juin, chez « Ouest Sécurité Marine » à Pornic. La présence du skipper ou d'un équipier représentant l'équipage est obligatoire pour chaque bateau inscrit.

Le programme détaillé et les horaires seront communiqués ultérieurement.

#### 9.3 Equipement obligatoire pour tous les voiliers.

- Chaque voilier devra avoir une quantité minimale de carburant suffisante pour satisfaire aux exigences du rechargement des batteries pour la durée de la course et pour propulser au moteur à la vitesse minimale précisée ci-dessus afin de parcourir 120 Milles.
- la vitesse minimale en nœuds est calculée de la façon suivante :  $1,8 \times \text{racine carrée de la longueur en mètre du bateau (ligne de flottaison - RSO 3.28.1.C)}$
- **une radio VHF fixe ASN (Appel sélectif Numérique) 25 watts / 55 canaux, avec antenne en tête de mât et antenne de secours.**
- **une VHF portable étanche ou dans une pochette étanche avec batterie de secours ou un chargeur opérationnel à la table à carte facilement accessible.**
- Un transpondeur AIS est fortement recommandé.

#### 9.4 Complément obligatoire pour les équipages en double.

- Un système automatique « d'Alarme d'Homme à la mer » équipé d'une alarme sonore de forte puissance, avec affichage du cap et de la distance pour rejoindre l'homme à la mer  
**Ou une balise personnelle AIS pour homme à la mer pour chaque équipier.**
- **Un stage de survie et de formation au premier secours en mer, obligatoire pour au moins l'un des deux équipiers (RSO 6.01.1)**
- Une balise PLB à déclenchement automatique par équipier est fortement recommandée. A noter que chaque balise PLB doit être déclarée et enregistrée au nom de l'équipier.